



litige indemnisation suite a interruption de voyage

Par roulex, le **03/08/2009** à **21:52**

Bonjour,

J'ai acheté auprès d'un voyageur A, un vol sec et une assurance rapatriement-annulation-interruption.

Puis auprès d'un autre voyageur B un circuit terrestre de 19 jours.

Suite a un pb de santé, j'ai été rapatrié par l'assurance, avant d'avoir commencé mon circuit que j'ai annulé 2 jours avant le début.

L'assurance refuse de m'indemniser ce circuit au motif que je n'ai pas acheté le circuit chez le même voyageur que le vol sec.

Pourtant, dans le contrat, rien n'oblige à prendre les 2 prestations chez le même voyageur, en même temps que l'assurance.

Je suis intéressé par vos avis de juristes et d'avocats.

Ai-je une chance d'obtenir gain de cause auprès de la justice de proximité ? (montant 2700 Euros)

Merci d'avance